

GIP PAYS DE CORNOUAILLE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2005 à 11h30

COMPTE RENDU

Alain GERARD souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les absents, Jean-Claude LESSARD, Jean-Paul LE ROUX et Jean-René COULIOU.

Il rappelle que ce conseil d'administration exceptionnel fait suite aux décisions prises lors du conseil d'administration du 25 novembre dernier et comporte deux points : l'élection des membres du bureau et l'élection du nouveau Président.

Pour mémoire, Alain Gérard rappelle qu'à la base, le mandat de 3 ans renouvelable prévu pour le bureau et le président est calé sur les élections générales des conseils municipaux et communautaires. Considérant que le GIP a été créé en 2003 et que les prochaines élections générales auront lieu en 2008, le Président et le bureau sont arrivés à mi-mandat, et il est donc procédé à leur renouvellement conformément aux statuts.

Le principe d'une présidence alternée tous les 2 ans entre les présidents d'EPCI, qui a fait l'unanimité lors du conseil d'administration du 25 novembre, nécessite une révision des statuts qui devra être entériné par l'assemblée générale. Ce changement sera donc opportun en 2008.

1 – Recomposition du bureau du GIP

Alain GERARD demande aux membres d'élire les membres du bureau selon la recomposition qui a été actée lors du conseil d'administration du 25 novembre, soit :

- les 10 présidents d' EPCI
- Les 4 présidents des pays touristiques
- Les 3 présidents des chambres consulaires
- le conseiller régional référent, le conseiller général référent et le président du conseil de développement avec voix consultatives

Tous les membres pressentis étant candidats, il est procédé à un vote à main levée. Pour la composition du nouveau bureau : 18 voix. Abstention : 0. Contre : 0

Le bureau est élu à l'unanimité.

16/01/2006 page 1/3

2- Election du Président

Alain GERARD rappelle que le mandat du nouveau président courra jusqu'aux élections générales de 2008. Les candidats doivent faire acte de candidature. Un seul candidat s'est déclaré : Jean-Paul LE PANN, Président de la Communauté de Communes du Pays Glazik.

Il est procédé à une élection à bulletin secret.

Résultat:

Voix pour Jean-Paul LE PANN: 15

Votes blancs: 5

Jean-Paul LE PANN est élu Président du Pays de Cornouaille à la majorité absolue.

Jean-Paul LE PANN remercie Alain GERARD pour l'esprit fair-play dans lequel s'est déroulée cette élection, qui illustre la volonté commune de travailler dans le dialogue pour développer harmonieusement la Cornouaille avec le concours de tous les responsables présents.

Il évoque la position stratégique de la Cornouaille entre Brest et Lorient. Il souligne l'importance des challenges que doit relever la Cornouaille, appelant toutes les initiatives susceptibles de faire évoluer les dossiers importants. Il annonce également son intention de collaborer de manière étroite avec la Région et il évoque rapidement la faiblesse des moyens du Pays dont la question sera soulevée début 2006.

3 – Questions diverses :

Intervention de Jean-François GARREC sur l'aéroport

Jean-François GARREC souhaite profiter de la présence d'un nombre important d'élus pour aborder la problématique de l'aéroport. Compte tenu des échos négatifs de certaines collectivités territoriales sur le devenir de l'aéroport cornouaillais et de sa rencontre imminente avec une compagnie low-cost qui pourrait impulser une nouvelle dynamique à l'aéroport, Jean-François GARREC souhaite s'assurer du soutien et de la solidarité des élus cornouaillais sur ce sujet d'une importance capitale pour l'aménagement du territoire.

Jean-François GARREC souligne la nécessité, pour le développement de l'aéroport, du passage de classe 5 en classe 7, ce qui entraîne un surcoût en matériel (camion de pompier supplémentaire notamment) et en charges de personnel. Il est donc nécessaire d'accueillir de nouvelles compagnies pour absorber les frais fixes supplémentaires.

Il rappelle que l'amélioration prochaine de la ligne TGV rendra Rennes plus proche de Paris, mais pas Quimper. Il fait état de la crainte que, dans le cadre des travaux de la LGV dont l'achèvement est théoriquement prévu en 2012, Brest soit prioritaire sur Quimper.

Les élus se rejoignent sur l'importance du sujet qui doit être suivi par le Pays. Ils évoquent notamment une évasion du tourisme (britannique en particulier) vers les régions qui bénéficient de lignes low-cost, et la nécessité de maintenir et développer l'aéroport pour favoriser le désenclavement de la Cornouaille et compenser le handicap SNCF. Il est aussi fait état du prix du

16/01/2006 page 2 /3

billet de la ligne régulière Quimper-Paris, jugé prohibitif mais que Brit'Air et Air France considèrent comme une des conditions majeures pour le maintien de la ligne.

Jean-Paul LE PANN propose qu'une date soit fixée très rapidement entre le Pays, la CCI et la Région pour évoquer le dossier aéroport.

<u>La prochaine réunion du Bureau est fixée le 20 janvier 2006 à 9h30. Le lieu sera confirmé ultérieurement</u>.

16/01/2006 page 3 /3